Revue des événements affectant les découpages territoriaux du MSSS (2000-2009)

BILAN-MARS 2010

Les territoires opérationnels du MSSS n'ont pas connu de changement au cours de l'année 2009-2010. Sauf pour le nom du territoire RLS 1609 qui change de «RLS de Sorel-Tracy» à «RLS Pierre-De Saurel» au 1err avril 2010.

BILAN-MARS 2009

Les territoires opérationnels du MSSS n'ont pas connu de changement au cours de l'année 2008-2009.

BILAN-MARS 2008

Les territoires opérationnels du MSSS n'ont pas connu de changement au cours de l'année 2007-2008.

BILAN-MARS 2007

Les territoires opérationnels du MSSS ont connu un seul changement au cours de l'année 2006-2007. À partir du 1er avril 2007, la municipalité de Saint-Damien (62075) passe du CLSC 14011 (D'Autray) au CLSC 14012 Matawinie.

Nous avons aussi recréé quelques municipalités qui se sont défusionnées, notamment Grosse-Île (01042), La Bostonnais (90017), Lac-Édouard (90027), Estérel (77011), Ivry-sur-le-Lac (78042, Lac-Tremblant-Nord (78127), Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (79022), La Macaza (79047) et Newport (41037). De plus, nous avons adopté les nouveaux codes géographiques officiels pour les municipalités défusionnées à Montréal et Québec. Notez que Montréal n'est toujours pas fusionnée dans notre système puisque Postes Canada n'a pas encore intégré ces fusions.

BILAN-MARS 2006

Les territoires opérationnels du MSSS n'ont pas connu de changement au cours de l'année 2005-2006.

Nous avons toutefois réalisé la mégafusion de la ville de Québec (23027) (excluant L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures qui ne font pas partie de cette fusion). Dorénavant, la

nouvelle ville de Québec est fractionnée en neuf territoires de CLSC :

Pourcentage	***Code CLSC***	***Nom CLSC***
06%	03021	Laurentien
15%	03022	Sainte-Foy- Sillery
08%	03023	Québec- Haute-Ville
05%	03024	Québec- Basse-Ville
12%	03025	Limoilou-Vanier
08%	03026	Duberger-Les Saules-Lebourgneuf
14%	03031	Loretteville-Val-Bélair
15%	03032	Beauport
17%	03034	Charlesbourg

Nous avons également réalisé la mégafusion de la ville de Sherbrooke (43027) et puisque les frontières des CLSC ont déjà été modifiées, cette nouvelle ville ne compte maintenant qu'un seul CLSC (05071) Sherbrooke.

Par ailleurs, nous avons procédé à la mégafusion de la ville de Rimouski (10043) qui est comprise dans le CLSC (01011) Rimouski-Neigette.

BILAN-MARS 2005

Pratiquement tous les territoires CLSC (sauf dans les régions 10, 17 et 18) ont été recodifiés, de sorte que les quatre premières positions du code CLSC correspondent au code RLS. Les TSS, qui étaient représentés par les trois premières positions sont abandonnés et remplacés, en fait, par les 95 RLS comme niveau intermédiaire de découpage territorial.

La municipalité de Waterville (44080) est passée du CLSC 05071 (Sherbrooke) au CLSC 05051 (Coaticook).

Afin de régulariser le territoire de la ville de Sherbrooke, nous avons annexé une fraction de la municipalité de Stoke (42005) à l'ancienne ville de Sherbrooke (43025), alors qu'une partie de l'ancienne municipalité de Bromptonville (43023) a été annexée à Stoke (42005). De plus, une partie de l'ancienne municipalité de Saint-Élie-d'Orford (43040) a été annexée à la municipalité de Saint-Denis de Brompton (42025). Enfin, une partie de l'ancienne municipalité de Saint-Élie-d'Orford (43040) a quant à elle été annexée au Canton Orford (45015). Les frontières des CLSC impliqués sont donc modifiées. Nous n'avons cependant pas encore réalisé la mégafusion devant créer le nouveau Sherbrooke (43027).
Nous avons réalisé la mégafusion de Trois-Rivières (37067) sans modifier les frontières des CLSC;

cette ville est maintenant fractionnée en deux CLSC : 62% dans 04051 (CLSC de Trois-Rivières) et 38% dans 04052 (CLSC Cap-de-la-Madeleine).

Il y a eu trois fusions de paires de CLSC voisins, ce qui ramène le total à 166 CLSC dans la province:
01302 et 01305 deviennent 01061 Témiscouata
02102 et 02106 deviennent 02021 Saguenay
05107 et 05108 deviennent 05071 Sherbrooke

Le tableau suivant donne les correspondances CLSC2004 et CLSC2005

CLSC2004	NmCLSC2004	CLSC2005	NmCLSC2005
1101	Rimouski-Neigette	1011	Rimouski-Neigette
1102	La Mitis	1021	La Mitis
1103	Matane	1031	Matane
1105	La Matapédia	1041	La Matapédia
1301	Les Basques	1051	Les Basques
1302	Saint-Éleuthère	1061	Témiscouata
1303	Rivière-du-Loup	1071	Rivière-du-Loup
1304	Kamouraska	1081	Kamouraska
1305	Cabano	1061	Témiscouata
2101	Fjord	2011	Fjord
2102	Saguenay	2021	Saguenay
2103	Jonquière	2031	Jonquière
2106	Chicoutimi	2021	Saguenay
2202	Domaine-du-Roy	2041	Domaine-du-Roy
2203	Maria-Chapdelaine	2051	Maria-Chapdelaine
2204	Lac-Saint-Jean-Est	2061	Lac-Saint-Jean-Est

3000	Portneuf	3011	Portneuf
3101	Laurentien	3021	Laurentien
3102	Sainte-Foy - Sillery	3022	Sainte-Foy - Sillery
3201	Québec - Haute-Ville	3023	Québec - Haute-Ville
3202	Québec - Basse-Ville	3024	Québec - Basse-Ville
3203	Limoilou-Vanier	3025	Limoilou-Vanier
3204	Duberger-Les Saules-Lebourgneuf	3026	Duberger-Les Saules-Lebourgneuf
3300	Loretteville - Val-Bélair	3031	Loretteville - Val-Bélair
3401	Beauport	3032	Beauport
3402	Orléans	3033	Orléans
3500	Charlesbourg	3034	Charlesbourg
3701	Charlevoix-Est	3041	Charlevoix-Est
3702	Charlevoix-Ouest	3042	Charlevoix-Ouest
4401	Haut-Saint-Maurice	4011	Haut-Saint-Maurice
4402	Mékinac	4021	Mékinac
4403	Centre-de-la-Mauricie	4031	Centre-de-la-Mauricie
4404	Maskinongé	4041	Maskinongé
4405	Trois-Rivières	4051	Trois-Rivières
4406	Des Chenaux	4022	Des Chenaux
4407	Cap-de-la-Madeleine	4052	Cap-de-la-Madeleine
4501	Nicolet-Yamaska	4061	Nicolet-Yamaska
4502	Bécancour	4062	Bécancour
4503	Drummond	4071	Drummond

4504	Arthabaska	4081	Arthabaska
4505	De l'Érable	4082	De l'Érable
5101	Granit	5011	Granit
5102	Asbestos	5021	Asbestos
5103	Haut-Saint-François	5031	Haut-Saint-François
5104	Val Saint-François	5041	Val Saint-François
5105	Coaticook	5051	Coaticook
5106	Memphrémagog	5061	Memphrémagog
5107	Fleurimont - Lennoxville	5071	Sherbrooke
5108	Sherbrooke	5071	Sherbrooke
6101	Lac Saint-Louis	6011	Lac Saint-Louis
6103	Pierrefonds	6012	Pierrefonds
6104	Dollard-des-Ormeaux	6013	Dollard-des-Ormeaux
6105	Lachine	6021	Lachine
6201	Pointe-Saint-Charles	6031	Pointe-Saint-Charles
6202	Verdun	6032	Verdun
6204	Saint-Paul	6033	Saint-Paul
6206	Lasalle	6022	Lasalle
6301	Rivière-des-Prairies	6041	Rivière-des-Prairies
6302	Pointe-aux-Trembles	6042	Pointe-aux-Trembles
6303	Mercier-Est	6043	Mercier-Est
6304	Mercier-Ouest	6051	Mercier-Ouest
6305	Hochelaga-Maisonneuve	6052	Hochelaga-Maisonneuve
6306	Rosemont	6053	Rosemont

6308	Anjou	6044	Anjou
6309	Saint-Léonard	6061	Saint-Léonard
6401	Côte-des-Neiges	6071	Côte-des-Neiges
6402	Snowdon	6072	Snowdon
6403	Côte-Saint-Luc	6081	Côte-Saint-Luc
6404	Mont-Royal	6073	Mont-Royal
6501	Notre-Dame-de-Grâces - Montréal-Ouest	6082	Notre-Dame-de-Grâces - Montréal-Ouest
6503	Métro	6074	Métro
6504	Saint-Louis-du-Parc	6091	Saint-Louis-du-Parc
6505	Saint-Henri	6034	Saint-Henri
6601	Montréal-Nord	6131	Montréal-Nord
6603	Saint-Michel	6062	Saint-Michel
6605	Ahuntsic	6132	Ahuntsic
6606	Bordeaux-Cartierville	6111	Bordeaux-Cartierville
6608	Saint-Laurent	6112	Saint-Laurent
6701	Montréal - Centre-Sud	6092	Montréal - Centre-Sud
6702	Plateau-Mont-Royal	6093	Plateau-Mont-Royal
6704	Parc-Extension	6075	Parc-Extension
6705	Montréal - Centre-Ville	6094	Montréal - Centre-Ville
6706	Villeray	6121	Villeray
6707	Petite Patrie	6122	Petite Patrie
7201	Hull	7011	Hull
7202	Aylmer	7012	Aylmer

7300	Gatineau	7013	Gatineau
7400	Pontiac	7021	Pontiac
7500	Les Collines-de-l'Outaouais	7031	Les Collines-de-l'Outaouais
7600	Des Forestiers	7041	Des Forestiers
7701	Vallée-de-la-Lièvre	7051	Vallée-de-la-Lièvre
7702	Petite-Nation	7052	Petite-Nation
8101	Témiscaming	8011	Témiscaming
8102	Ville-Marie	8021	Ville-Marie
8103	Rouyn-Noranda	8031	Rouyn-Noranda
8104	Abitibi-Ouest	8041	Abitibi-Ouest
8105	Abitibi	8051	Abitibi
8106	Vallée-de-l'Or	8061	Vallée-de-l'Or
9101	Les Escoumins	9011	Les Escoumins
9102	Forestville	9012	Forestville
9103	Manicouagan	9021	Manicouagan
9105	Port-Cartier	9031	Port-Cartier
9106	Sept-Îles	9041	Sept-Îles
9107	Caniapiscau	9051	Caniapiscau
9109	Minganie	9061	Minganie
9110	Basse Côte-Nord	9071	Basse Côte-Nord
9112	Territoire Naskapi	9081	Territoire Naskapi
10101	Chibougamau-Chapais	10101	Chibougamau-Chapais
10102	Lebel-sur-Quévillon	10102	Lebel-sur-Quévillon
10103	Matagami	10103	Matagami

10104	Baie-James	10104	Baie-James
11201	Bonaventure	11011	Bonaventure
11203	Pabok	11021	Pabok
11204	Gaspé	11031	Gaspé
11205	Grande-Vallée	11032	Grande-Vallée
11206	Îles-de-la-Madeleine	11041	Îles-de-la-Madeleine
11207	Murdochville	11033	Murdochville
11208	Denis-Riverin	11051	Denis-Riverin
11209	Avignon	11012	Avignon
12101	Lac-Etchemin	12011	Lac-Etchemin
12102	La Nouvelle-Beauce	12025	La Nouvelle-Beauce
12103	Beauce-Sartigan	12031	Beauce-Sartigan
12104	Robert-Cliche	12032	Robert-Cliche
12105	L'Amiante	12041	L'Amiante
12401	Desjardins	12021	Desjardins
12402	Chaudière	12022	Chaudière
12403	Bellechasse	12023	Bellechasse
12404	Lotbinière	12024	Lotbinière
12702	L'Islet	12051	L'Islet
12704	Montmagny	12052	Montmagny
13801	Duvernay	13011	Duvernay
13803	Chomedey	13012	Chomedey
13805	Pont-Viau	13013	Pont-Viau
13807	Sainte-Rose-de-Laval	13014	Sainte-Rose-de-Laval

14201	D'Autray	14011	D'Autray
14202	Matawinie	14012	Matawinie
14203	Joliette	14013	Joliette
14204	Montcalm	14014	Montcalm
14205	Les Moulins	14021	Les Moulins
14206	L'Assomption	14022	L'Assomption
15101	Deux-Montagnes - Mirabel	15011	Deux-Montagnes - Mirabel
15102	Thérèse-De Blainville	15031	Thérèse-De Blainville
15103	Antoine-Labelle	15041	Antoine-Labelle
15104	La Rivière-du-Nord - Mirabel	15021	La Rivière-du-Nord - Mirabel
15105	Les Pays-d'en-Haut	15051	Les Pays-d'en-Haut
15106	Les Laurentides	15061	Les Laurentides
15107	Argenteuil	15071	Argenteuil
16001	Vaudreuil-Soulanges	16121	Vaudreuil-Soulanges
16002	Haut-Saint-Laurent	16021	Haut-Saint-Laurent
16003	Valleyfield-Beauharnois	16031	Valleyfield-Beauharnois
16004	Châteauguay-Mercier	16041	Châteauguay-Mercier
16005	Les Jardins-de-Napierville	16042	Les Jardins-de-Napierville
16006	Saint-Constant - La Prairie	16043	Saint-Constant - La Prairie
16007	Brossard - Saint-Lambert	16052	Brossard - Saint-Lambert
16008	Longueuil-Ouest	16061	Longueuil-Ouest
16009	Longueuil-Est	16062	Longueuil-Est
16010	Saint-Hubert	16051	Saint-Hubert
16011	Lajemmerais	16063	Lajemmerais

16012	Saint-Jean-sur-Richelieu - Saint-Luc	16071	Saint-Jean-sur-Richelieu - Saint-Luc
16013	Saint-Bruno - Beloeil - Saint-Hilaire	16081	Saint-Bruno - Beloeil - Saint-Hilaire
16014	Chambly-Carignan-Marieville	16072	Chambly-Carignan-Marieville
16015	Bas Richelieu	16091	Bas Richelieu
16016	Les Maskoutains	16082	Les Maskoutains
16017	Cowansville-Farnham-Bedford	16101	Cowansville-Farnham-Bedford
16018	Granby-Shefford-Bromont	16111	Granby-Shefford-Bromont
16019	Acton	16083	Acton
17101	Baie D'Hudson	17101	Baie D'Hudson
17102	Ungava	17102	Ungava
18101	Territoire Cri	18101	Territoire Cri

BILAN-MARS 2004

Les territoires opérationnels du MSSS ont connu quelques changements. Une seule frontière de CLSC a été déplacée par le transfert de la municipalité de Saint-Henri (19068) entre les CLSC Desjardins (12401) et Bellechasse (12403).

Les noms des régions sociosanitaires de Québec et Montréal-Centre ont été changés pour Capitale-Nationale (03) et Montréal (06). Plusieurs noms de territoires CLSC ont été quelque peu modifiés pour adopter une orthographe mieux standardisée et plus claire (exemple: / remplacé par -).

Remarquez que la municipalité de Sept-Îles (97010 devenu 97007) est maintenant fractionnée en deux CLSC (09106 et 09105) suite à la fusion avec Gallix (97015) qui faisait partie de 09106.

BILAN-MARS 2003

Les territoires opérationnels du MSSS n'ont connu aucun changement !

BILAN-MARS 2002

Les territoires opérationnels du MSSS ont connu quelques changements qui ont affecté les régions des Laurentides(15) et de la Côte-Nord (09).

En collaboration avec la Régie régionale des Laurentides(15), nous avons redéfini un nouveau découpage territorial pour les deux territoires de CLSC desservant la municipalité de Mirabel.

Ainsi, le CLSC Jean-Olivier Chénier (15101 Deux-Montagnes-Mirabel) couvre toujours les secteurs de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Saint-Hermas, Saint-Jérusalem et Sainte-Scolastique et dessert maintenant toute la zone aéroportuaire de Mirabel et la partie située au nord-ouest du rang Saint-Rémi jusqu'à la frontière de Lachute, autrefois desservie par le CLSC Arthur Buis (15104 Rivière-du-Nord-Mirabel)

Le CLSC Arthur-Buies (15104) quant à lui couvre les secteurs de Saint-Antoine, Saint-Canut, Saint-Janvier, Sainte-Monique et Sainte-Thérèse-Ouest et dessert maintenant la partie de Mirabel située au nord de la Rivière-du-Nord, autrefois desservie par le CLSC Jean-Olivier-Chénier (15101 Deux-Montagnes-Mirabel).

À la demande de la Régie régionale de la Côte-Nord, nous avons créée un nouveau territoire de CLSC qui desservira la population de la communauté autochtone de Naskapi. Le territoire de CLSC porte le nom de Territoire Naskapi dont le code est le 09112 et est constitué du village naskapi de Kawawachikamach (99065) et de la terre réservée de Kawawachikamach (97806). La population de ces municipalités était auparavant desservie par le Centre de Santé de l'Hématite 09107 jusqu'à la mise en place de l'établissement CLSC Naskapi, le 15 février 2001.

BILAN-MARS 2001

Les territoires opérationnels du MSSS ont connu plusieurs changements qui ont affecté les régions de l'Estrie (05), des Laurentides(15), de la Gaspésie-Iles-de-la Madeleine (11) et de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04).

Nous avons effectué une opération dans le système du découpage territorial afin de refléter l'annexion partielle survenue le 4 janvier 1997 entre la municipalité d'Ascot (43015) et la municipalité de canton d'Hatley (45055). La Régie régionale de l'Estrie (05) nous a appris que les services offerts à la population touchée par cet événement, soit environ 653 personnes, venaient désormais du CLSC de Memphrémagog (05106) plutôt que du CLSC Fleurimont/Lennoxville (05107). Également, nous avons procédé aux modifications afin de refléter une autre annexion partielle survenue le 12 décembre 1998 entre la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton (41012) et la municipalité de Saint-Malo (44003). Les 155 personnes touchées par cet événement reçoivent

désormais les services du CLSC Coaticook (05105) plutôt que du CLSC du Haut-Saint-François (05103).

Nous avons effectué une seconde opération dans le système de découpage territorial, afin de refléter l'annexion partielle survenue le 1er juin 1996, entre la municipalité de Boileau (80115) et la municipalité d'Amherst (78070). Une partie de la population touchée par cet événement soit environ 63 personnes, reçoive les services du CLSC des Laurentides (15106) et non plus de Petite-Nation (07702). Par ailleurs, nous avons procédé aux modifications afin de refléter une autre annexion partielle intervenue le 27 octobre 2000, entre la municipalité de Mirabel (74005) et la municipalité de Lachute (76020). Les 84 personnes touchées par cet événement reçoivent désormais les services du CLSC Argenteuil (15107) plutôt que de Deux-Montagnes/Mirabel (15101).

A la demande de la régie régionale de la Gaspésie-Iles de la-Madeleine (11), nous avons procédé au transfert de la population de la municipalité de Sainte-Madeleine de la-Rivière-Madeleine (04005), du territoire de CLSC Denis-Riverin (11208) au territoire de CLSC Grande-Vallée (11205) Ce changement prend effet en même temps que la diffusion de nos nouvelles tables de correspondance territoriale.

La région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) bien qu'elle soit demeurée intacte couvre deux régions administratives distinctes. De plus, les territoires d'autrefois désignés par Départements de santé communautaires (DSC) ont perdu tout leur sens. Le remplacement par la nouvelle dénomination des Territoires sociosanitaires (TSS), permet de diviser la région sociosanitaire selon les deux régions administratives ce qui correspond aux réalités particulières du nord et du sud de cette région. Le nouveau découpage territorial de la région de la Mauricie et du Centre du-Québec sera effectif à compter du 1er avril prochain et comportera également une nouvelle codification, afin de refléter cette nouvelle organisation des services sociosanitaires.

Le tableau suivant fait le bilan de ces changements. Les noms des territoires de CLSC n'ont pas été modifiés, seulement les codes.

Nouveau code et nom	**Ancien code et nom**
04401 Haut-Saint-Maurice	4101
04402 Mékinac	4102
04403 Centre-de-la Mauricie	4103

04404 Maskinongé	4301
04405 Trois-Rivières	4302
04406 Des Chenaux	4303
04407 Cap-de-la-Madeleine	4305
04501 Nicolet-Yamaska	4304
04502 Bécancour	4306
04503 Drummond	4202
04504 Arthabaska	4203
04505 De L'Érable	4204

BILAN-MARS 2000

Les territoires opérationnels du MSSS ont connu plusieurs changements qui ont affecté les régions de Chaudière-Appalaches (12), de l'Estrie (05) et de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) et de façon plus significative, la région de la Montérégie (16).

Le 26 janvier 2000, nous avons, à la demande de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, procédé à la fusion des districts de CLSC de Saint-Jean-Port-Joli (12701) et de Saint-Pamphile (12703). Une seule entité a été crée sous le nom du district de CLSC L'Islet et le code de territoire 12702 lui a été assigné. Ce territoire couvre le territoire de la MRC de L'Islet.

Le 10 février 2000, nous avons transféré la municipalité de Ulverton du CLSC Drummond (04202) au CLSC Val-Saint-François (05104) découlant d'un changement d'appartenance à une MRC. En conséquence du transfert de territoire mentionné, la municipalité d'Ulverton qui à l'origine appartenait à la régon sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) fait désormais partie de la région sociosanitaire de l'Estrie (05).

La région de la Montérégie (16) a subi des transformations à sept (7) de ses dix-neuf (19) territoires de CLSC, afin de tenir compte des ententes de services intervenues entre les CLSC, pour lesquels il y avait effectivement eu transfert de responsabilité des populations concernées. Le nouveau découpage territorial des CLSC de la région de la Montérégie sera effectif à compter du 1er avril prochain et comportera également une nouvelle codification, afin de refléter cette nouvelle organisation des services sociosanitaires.

Le tableau suivant fait le bilan de ces changements dans la Montérégie.

L'ancien code et nom ne sont indiqués que lorsque ceux-ci ont été modifiés.

	NOUVEAU CODE ET NOM	**ANCIEN CODE ET NOM**	**CHANGEMENTS**	
				municipalités ajoutées ou enlevées (-)
16001	Vaudreuil-Soulanges	16103		
16002	Haut-Saint-Laurent	16102		
16003	Valleyfield-Beauharnois	16104	Beauharnois-Salaberry	-70005 St-Urbain Premier
				-70010 Ste-Martine
				-70015 St-Paul de Châteauguay
16004	Châteauguay-Mercier	16101	Châteauguay	70005 St-Urbain Premier
				70010 Ste-Martine
				70015 St-Paul de Châteauguay
16005	Les Jardins de Napierville	16405		
16006	Saint-Constant-Laprairie	16305	La Prairie	
16007	Brossard-Saint-Lambert	16304	Brossard	
16008	Longueuil-Ouest	16308		
16009	Longueuil-Est	16307		
16010	Saint-Hubert	16306		
16011	Lajemmerais	16301		
16012	Saint-Jean sur Richelieu-Saint-Luc	16406	Haut-Richelieu	-56105 Ste-Brigide d'Iberville

16013	Saint-Bruno-Béloeil-Saint-Hilaire	16204	Vallée-du-Richelieu	-57005 Chambly
				-57010 Carignan
16014	Chambly-Carrignan-Marieville	16402	Rouville	-55008 Ange-Gardien
				-55015 St-Paul d'Abotsford
				57005 Chambly
				57010 Carignan
16015	Bas-Richelieu	16201		
16016	Les Maskoutains	16203		
16017	Cowansville-Farnham-Bedford	16401	Brome-Missisquoi	55008 Ange-Gardien
				56105 Ste-Brigide d'Iberville
16018	Granby-Shefford-Bromont	16206	Haute-Yamaska	55015 St-Paul d'Abotsford
16019	Acton	16205		